

Liste des séjours accueillant des emplois de chauffeur :

Grendelbruch - Lacaune les Bains - La Tranche sur Mer (2) - Morzine - Le Pradet

Liste des séjours accueillant des emplois de cuisinier :

Clamecy - Grendelbruch - Lacaune les Bains - La Tranche sur Mer - Pierrefitte ès Bois

Avez-vous déjà travaillé en séjour de vacances :

Oui

Non

Organisme : Période :

Avez-vous déjà travaillé avec le CGCV :

Oui

Non

Si oui, Lieu : Période :

Pour les cuisiniers, exercez-vous toujours le métier :

Oui

Non

Merci d'indiquer ci-dessous les motivations pour ce travail :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour les personnels de service, si votre candidature est retenue, vous devrez :

- soit vous rendre sur le centre où vous êtes affecté 1 jour avant l'arrivée des enfants (voir contrat) pour la préparation des locaux,
- soit convoyer les enfants et jeunes au début et à la fin du séjour, à partir de la gare la plus proche de votre domicile (gare arrêtée exclusivement par le CGCV).

En cas de refus, votre contrat ne sera pas honoré.

Date et signature de l'intéressé(e)

Service : Grade :

Adresse précise :

.....

.....

AVIS OBLIGATOIRE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION

Cachet du service

Date, Nom, adresse du service,

Signature et tampon du Chef de Service

Pour la fonction de chauffeurs, il est nécessaire de consulter un médecin de prévention aux fins de vérifier l'aptitude physique.

Cachet du médecin de prévention

Date, Nom, adresse du médecin

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE PAR DOSSIER

- 1 photo à coller sur le dossier ;
- Le dossier et les pièces obligatoires, joints en **deux exemplaires**, dûment renseigné et signé à retourner par courrier (tout envoi par mail ou fax sera refusé) ;
- Justificatif du parent exerçant aux MTES/MCTRCT (copie bulletin de salaire ou attestation de service) ;
- Attestation médicale de vaccinations ou copie du carnet de santé (pages vaccinations) ;
- Certificat médical autorisant la manipulation des denrées alimentaires (pour les cuisiniers) obligatoire ;
- Photocopie de l'attestation précisant les droits médicaux ouverts ;
- Photocopie du permis B (pour les cuisiniers) ;
- Photocopie du permis D, FIMO, FCO (pour les chauffeurs) obligatoire ;
- Visite médicale obligatoire et conditionnant le recrutement (pour les chauffeurs).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET TOUT DOSSIER NE PRECISANT PAS VOTRE NUMERO
DE SECURITE SOCIALE PERSONNEL NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

CONTRAT MORAL DES PERSONNELS TECHNIQUES

L'encadrement d'un séjour de vacances, s'il est un plaisir, est avant tout un travail, certes agréable, mais un travail tout de même et un peu particulier puisque les enfants doivent être au centre de nos préoccupations et de notre action.

1. Le personnel se doit être présent sur le centre pour y travailler aux horaires indiqués sur son planning de travail présenté par le directeur en début de séjour.
2. Il doit pouvoir travailler avec beaucoup de dynamisme, de sérieux, d'investissement et d'efficacité et bien sûr dans la bonne humeur.
3. Il doit être capable de travailler en équipe avec différentes personnes, de s'adapter aux situations et aux autres et de faire preuve de beaucoup de solidarité avec les autres personnes de l'équipe technique en tenant compte en particulier des conseils donnés par ceux qui ont un savoir faire ou plus d'expérience.
4. Le travail demandé tiendra compte des horaires, mais aussi des tâches à effectuer.
5. Pour les petites équipes techniques, la polyvalence au service et en lingerie sera recherchée pour un travail plus harmonieux et plus équitable de l'ensemble.
6. Il s'engage à avoir un comportement d'adulte et responsable vis à vis de l'alcool, la mixité, des produits illicites, de la cigarette qui est interdite dans l'ensemble de l'enceinte de la structure d'accueil et des relations sexuelles.
7. Il doit arriver au centre de vacances en bonne forme physique, prêt à effectuer son service et doit savoir gérer sa fatigue tout au long du séjour sans négliger les phases de récupération donc de sommeil.
8. Le travail demandé pour le personnel de service en particulier consistera à l'entretien des bâtiments (lieux communs, chambres des enfants, sanitaires...), au service des enfants à table, à la préparation et au nettoyage des salles à manger et au nettoyage ainsi qu'au rangement de la vaisselle après les repas.
9. Le travail demandé pour le personnel en lingerie en particulier consistera à prendre soin du linge des enfants et des adultes au centre tout en veillant à la bonne organisation de sa restitution.
10. Il est attentif et disponible aux autres et aux enfants en particulier quand il est à leur contact. Il a une attitude d'adulte référent (tenue, parole, comportement, hygiène, sourire, accueil, ...).
11. Il connaît et respecte scrupuleusement les consignes et règles de sécurité rappelées en début de séjour.
12. Les personnels techniques participant aux opérations de convoyage des enfants et des jeunes, doivent s'investir activement dans cette mission (obligation de résultats), pour laquelle ils perçoivent une indemnité.

Dater et signer

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

FICHE TRANSPORTS A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT

MINIS SEJOURS

Nom : Prénom :

Adresse précise:

Code Postal: Ville:

N° Téléphone :

Séjour : Date du séjour :

✦ VILLE DE DÉPART * : ✦ VILLE DE RETOUR * :

* Seules les villes figurantes dans le tableau ci-dessous constituent un lieu de rassemblement CGCV (aucune autre localité ne sera acceptée).

Dates : 07/07 (aller) - 26/07 (retour) - 04/08 (aller) - 23/08 (retour)

Villes de départ et de retour	Départements concernés	Mode de transport	Villes de départ et de retour	Départements concernés	Mode de transport
Agen (retour)	40 - 46 - 47	TGV	Moulins	03	INTERCITÉS
Ajaccio	2A	Avion	Nancy	52 - 54 - 55 - 88	TGV
Angers	49	TGV	Nantes	44 - 56 - 85	TGV
Angoulême	16 - 87	TGV	Nevers	18 - 58	INTERCITÉS
Avignon	84	TGV	Nice	06	TGV
Bastia	2B	Avion	Nîmes	30 - 48	TGV
Besançon	25 - 39 - 70 - 90	TGV	Niort	79	TGV
Bordeaux	24 - 33 - 40 - 64	TGV	Orléans - Les Aubrais	45	INTERCITÉS
Caen	14 - 50	INTERCITÉS	Paris	10 - 28 - 60 - 89 - 75 - 77	TGV
Cahors (aller)	46	INTERCITÉS		78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	
Chambéry	38 - 73 - 74	TGV	Poitiers	36 - 86	TGV
Clermont-Ferrand	15 - 19 - 23 - 63	INTERCITÉS	Quimper	29	TGV
Dijon	21 - 39	TGV	Reims	02 - 08 - 51 - 52	TGV
Évreux	27	INTERCITÉS	Rennes	22 - 35 - 53	TGV
La Rochelle	17	TGV	Rouen	76	INTERCITÉS
Le Mans	53 - 61 - 72	TGV	Saint Pierre des-Corps	36 - 37 - 41	TGV
Lille	59 - 62 - 80	TGV	Strasbourg	67 - 68	TGV
Lyon	01 - 42 - 43 - 69 - 71	TGV	Toulon	06 - 83	TGV
Marseille	04 - 13 - 83	TGV	Toulouse	09 - 11 - 12 - 31	TGV
Metz	57	TGV		32 - 64 - 65 - 81	
Montauban	81 - 82	TGV	Valence	05 - 07 - 26	TGV
Montpellier	30 - 34 - 48 - 66	TGV	Vannes	56	TGV

Dates : 16/07 (retour) - 16/07 (aller) - 13/08 (retour) - 13/08 (aller)

Villes de départ et de retour	Départements concernés	Mode de transport	Villes de départ et de retour	Départements concernés	Mode de transport
Agen	40 - 46 - 47	TGV	Nancy	02 - 08 - 51 - 52 - 54 - 55	TGV
Angers	49	TGV		57 - 67 - 68 - 70 - 88 - 90	
Bordeaux	16 - 17 - 24 - 33 - 87	TGV	Nantes	17 - 44 - 79 - 85 - 87	TGV
Clermont-Ferrand	15 - 19 - 23 - 43 - 63	INTERCITÉS	Nevers	18 - 58	INTERCITÉS
Le Mans	36 - 37 - 41 - 61 - 72	TGV	Nîmes	04 - 06 - 13 - 30 - 83	TGV
Lille	59 - 62 - 80	TGV	Paris	10 - 28 - 45 - 60 - 75 - 77 - 78	TGV
Lyon	01 - 21 - 25 - 38 - 39 42 - 69 - 71 - 73 - 74	TGV		89 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	
				Rennes	
Montauban	82	TGV	Rouen	14 - 27 - 76	INTERCITÉS
Montpellier	11 - 13 - 34 - 66	TGV	Toulouse	09 - 11 - 12 - 31	TGV
Moulins	03	INTERCITÉS	Valence	32 - 64 - 65 - 81	TGV
				05 - 07 - 26 - 43	TGV

Sous réserve de 10 voyageurs (tarif groupe) et des arrêts marqués pour chaque convoi
Tout changement de ville entraînera un surcoût à votre charge